

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

ANNÉE CIVILE 2019

Chaque année avant le 1^{er} mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet leur Index de l'égalité femmes-hommes.

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir des 4 indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération femmes-hommes
- L'écart de répartition des augmentations individuelles
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

LES INDICATEURS	
Modalités de calcul de l'indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes	Par catégorie socio-professionnelle
Ou	0 0 0 0
Em	0.2 -10.4 0 0
TAM	0 0 0 0
IC	0.7 -13.1 2.9 0
Résultat final en pourcentage (%) après application du seuil de pertinence à chaque catégorie	0.8
Population envers laquelle l'écart est favorable	Femmes
NB_PTS_TAB1_CalculAuto	39
NB_PTS_TAB2_sup250_CalculAuto	0
NB_PTS_TAB3_CalculAuto	0
NB_PTS_TAB4_sup250_CalculAuto	0
L'indicateur sur les taux d'augmentations individuelles est-il calculable	Oui
Résultat final en pourcentage (%)	1.4
Résultat final en nombre de salariés	0.8
Population envers laquelle l'écart est favorable	Hommes
NB_PTS_TAB2_50-250_PourCent_CalculAuto	35
NB_PTS_TAB2_50-250_ParSal_CalculAuto	35
NB_PTS_TAB2_50-250_CalculAuto	35
L'indicateur est-il calculable	Non
Précision du motif	Absence de retours de congé de maternité
NB_PTS_TAB4_50-250_CalculAuto	0
Résultat en nombre de salariés	5
NB_PTS_TAB5_CalculAuto	10
NOTE TOTALE	
Indicateur 1	39
Indicateur 2	35
Indicateur 3	non calculable
Indicateur 4	non calculable
Indicateur 5	10
Nombre total de points obtenus	84
Nombre total de points pouvant être obtenus	85
NOTE FINALE SUR 100	
Résultat final sur 100 points	99

99
/ 100